

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD171

présenté par

M. Saddier, Mme Lacroute, M. Tardy et M. Chevrollier

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« critères de choix des techniques envisagées »,

les mots :

« techniques d'exploration ou d'exploitation envisagées et les critères de leur sélection ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que la technique d'exploration ou d'exploitation soit indiquée clairement dans le rapport environnemental dès la demande du titre minier.